



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

formation professionnelle

Question au Gouvernement n° 1338

Texte de la question

FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à Mme Sophie Auconie, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

Mme Sophie Auconie. Madame la ministre du travail, ma question concerne les centres AFPA – Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes. Fermeture de 38 sites, suppression de 1 541 emplois : tel est le bilan de la réorganisation nationale de l'AFPA, annoncée il y a quelques jours.

M. Pierre Dharréville. Inacceptable.

Mme Sophie Auconie. L'impact dans les territoires est considérable, parce que cette décision est considérée comme brutale et non concertée.

Cette réorganisation semble toutefois impérieuse à la lecture des chiffres, qui donnent la mesure du problème : en quatre ans, les pertes cumulées ont atteint 725 millions d'euros, selon l'inspection générale des affaires sociales, et le nombre de stages est en forte baisse.

Il n'en demeure pas moins que les AFPA assurent un véritable maillage du territoire et ont un savoir-former, y compris dans la ruralité. Dans ma circonscription, l'AFPA de Veigné a su créer, par ses formations, un vrai lien entre la ruralité et la métropole, notamment pour des candidats ayant des contraintes de mobilité. L'étonnement face aux mesures annoncées est d'autant plus fort que le site de Veigné a su proposer de nouvelles compétences, dont le regroupement de métiers en tension, dans le domaine de l'aménagement du territoire, pour des services attendus de tous. Outre les travaux publics relatifs aux infrastructures ferroviaires et autoroutières, cet établissement constitue une référence, au niveau régional, pour la certification des métiers de la fibre et du numérique.

Madame la ministre, quelles seront les alternatives proposées aux AFPA ? Comment envisagez-vous d'équilibrer l'offre de formation et la réalité de l'emploi, pour une meilleure synergie ? Surtout, comment évoluera la formation des personnes en cours de cursus dans les AFPA ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Madame la députée, vous l'avez dit, l'AFPA est dans une situation très difficile depuis plus de dix ans. Entre 2012 et 2016, elle a accumulé plus de 700 millions de pertes, et plus de 70 millions cette année. J'oserai dire, même si je sais que cela déplaira, que les deux gouvernements précédents n'ont pas agi pour remédier à cette situation, qui laisse s'enfoncer l'AFPA chaque jour sans lui

permettre de rebondir.

Pour répondre à ma demande, l'AFPA a élaboré un plan de redressement et de construction de l'avenir. En effet, je pense qu'il y a une place pour le service public de la formation, à condition qu'il se recentre sur ses missions d'intérêt général. C'est pourquoi la formation des réfugiés, dans le cadre du programme HOPE – hébergement, orientation, parcours vers l'emploi – est confiée à l'AFPA, comme le sera la formation de 30 000 demandeurs d'emploi en proie à de lourdes difficultés.

Il faut faire face à la situation. Laisser cet établissement public s'enfoncer année après année, ce n'est rendre service ni aux demandeurs d'emploi, ni aux territoires, ni aux salariés de l'AFPA eux-mêmes, qui ne se voient pas d'avenir. C'est pourquoi l'AFPA a proposé un plan qui sera appliqué sur deux ans, dans le cadre d'une nécessaire transition. Il va se traduire d'une part par la suppression de 1 500 postes, dont 600 à la suite de départs à la retraite, et d'autre part par la création de 600 emplois. Il y aura de nombreuses reconversions au sein de l'établissement, le plan favorisant en particulier la mobilité interne.

Vous posez la question des territoires. Une des raisons principales de la baisse des crédits de l'AFPA tient à la décentralisation. Les centres de formation de l'AFPA ont en effet perdu, au cours des cinq dernières années, 20 % des marchés qu'ils assuraient, à la suite d'appels d'offres régionaux. Les régions me sollicitent aujourd'hui sur ce sujet, et je suis prête à discuter avec chacune d'elles. Toutefois, on constate que la région des Pays de la Loire a mis fin, à la suite de ses appels d'offres, à l'intégralité des formations qui étaient assurées par l'AFPA en matière d'industrie et de bâtiment, parce que cette dernière n'était pas assez compétitive.

M. le président. Veuillez conclure, madame la ministre...

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Vous comprenez bien qu'on ne peut pas vouloir une chose et son contraire. Recherchons ensemble les solutions. En tout état de cause, nous organiserons des solutions mobiles pour que, sur tous les territoires qui abritaient un centre de l'AFPA, il y ait des formations de même type pour les demandeurs d'emploi. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et quelques bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Auconie](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1338

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er novembre 2018](#)